

## Autorisation d'exploration

L'exploration consiste, pour de petits groupes de jeunes, un équipage (6 ou 7 jeunes), à partir pour de courtes périodes et sans encadrement pour réaliser un projet à caractère éducatif.

Elle permet aux jeunes de vivre une réelle expérience de l'aventure et de l'autogestion, où chacun au sein d'une petite équipe assure une responsabilité clairement définie. Chaque jeune a reçu une formation en lien avec sa responsabilité (infirmier, trésorier, intendant, responsable du matériel, coordinateur, etc.) avec un animateur. Elle permet ainsi de mettre en application les compétences acquises avant et pendant le camp, et répond à de objectifs pédagogiques précis.

L'exploration est, bien entendu, organisée en réunissant toutes les conditions de sécurité pour les participants. Pour ce faire, cette activité respecte les règles suivantes fixées par nous mêmes, le Scoutisme Français et en lien avec les instructions N°03-020\*, de janvier 2003, du ministère de la Jeunesse et des Sports :

- Tous les jeunes ont 11 ans ou plus.
- L'exploration ne peut dépasser 3 nuits (dans les faits, généralement 1 nuit seulement).
- Chaque équipage est assuré de ses moyens d'hébergement et d'alimentation avant le départ et reçoit une somme d'argent en conséquence.
- L'autorisation de départ est donnée par le directeur ou l'un de ses adjoints après avoir approuvé les conditions de préparation d'organisation et de déroulement de cette activité, en particulier l'itinéraire, les lieux de couchage et les repas prévus.
- Un membre de l'équipe d'encadrement peut être joint à tout moment et est disponible pour intervenir si nécessaire auprès d'un groupe d'exploration.

Nous pensons organiser une explo durant les activités d'année, si toutes les conditions sont réunies (autonomie des équipages, responsabilisation des éclés, lieux d'accueil et itinéraires...). A défau l'explo sera remplacée par une autre activité. Nous vous remercions de bien vouloir compléter l'autorisation ci-jointe.

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_\_
atteste avoir pris connaissance des modalités d'exercice de l'exploration mise en place avec les Eclaireuses et Eclaireurs de France pendant les activités du groupe Limoges/Ventadour et autorise mon enfant :

\_\_\_\_\_\_\_ à y participer (s'il a plus de 11ans).

Date et signature